

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 445 - page 2948

29 - Finistère

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Brest.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE GENDARMERIE (APG).

Objet : l'expression, l'information et la défense des droits et intérêts matériels et moraux des personnels militaires de la gendarmerie et de leurs familles ainsi que l'information des citoyens sur les conditions d'exercice de leur statut en vue de renforcer la compréhension et les liens entre les citoyens et les agents de la force publique pour l'intérêt de tous, conformément aux principes posés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, d'apporter un soutien moral aux personnels militaires de la gendarmerie et leurs familles, de conclure des conventions collectives et des accords portant sur les conditions de travail, de protection et de garanties sociales de ses membres, de resserrer les liens de solidarité et d'unir en un seul bloc tous les personnels militaires de la gendarmerie pour développer entre eux l'idée de la démocratie, tant sur le plan du travail que sur le plan national et de lutter contre toutes formes d'exploitations privées ou d'État.

Siège social : 24, route de Lesquivit, 29470 Plougastel-Daoulas .

Site internet : www.profession-gendarme.com.

Date de la déclaration : 3 juin 2014.